

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVE, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame CHARON.

Absent(es) excusé(es) : Madame GUERIN (donne pouvoir à M JACQUET), Monsieur SALLE.

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Budgets : Commune, Service des eaux et de l'assainissement

a) Compte Administratif 2016 Commune

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2016 de la Commune d'Artenay.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2016	473 390,86€
Dépenses d'investissement	998 399,40€
Recettes d'investissement	360 684,17€
Déficit d'investissement	164 324,37€
Résultat reporté 2016	+ 1 791 590,51€
Dépenses de fonctionnement	2 864 099,42€
Recettes de fonctionnement	3 324 273,75€
Excédent de fonctionnement	2 251 764,84€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le Compte administratif 2016.

b) Compte de gestion 2016 Commune

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion, pour l'exercice 2016 de la Commune d'Artenay.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2016 de la commune d'Artenay du receveur municipal.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

c) Affectation de résultat Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Commune laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 164 324,37€ (cent-soixante-quatre mille trois-cent-vingt-quatre euros et trente-sept-sept centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 68 900,00€ en dépenses et à 21 300,00€ en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 2 251 764,84€ (deux-million deux-cent-cinquante-et-un mille sept-cent-soixante-quatre euros et quatre-vingt-quatre centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 211 924,37€ (deux-cent-onze mille neuf-cent-vingt-quatre euros et trente-sept-centimes) (compte 002).
- **constate** l'excédent reporté à la section de fonctionnement de 2 039 840,47€ (deux-millions trente-neuf mille huit-cent-quarante euros et quarante-sept centimes) (compte 002).
- **décide** d'affecter la somme de 211 924,37€ au compte 1068.

d) Vote du budget Commune 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2017 et donne toute les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour, 2 abstentions) des membres présents :

- **vote** le budget unique 2017 de la commune, arrêté équilibré à la somme de 4 882 085,37€ (quatre-million huit-cent-quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-cinq euros et trente-sept centimes) à la section de fonctionnement et à la somme de 2 627 946,59€ (deux-million six-cent-vingt-sept mille neuf-cent-quarante-six euros et cinquante-neuf centimes) à la section d'investissement.

e) Compte Administratif 2016 Eau et Assainissement

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2016 du service de l'eau et de l'assainissement.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2016	- 900 086,46€
Dépenses d'investissement	291 178,25€
Recettes d'investissement	159 100,89€
Déficit d'investissement	1 032 163,82€
Résultat reporté 2016	0,00€
Dépenses de fonctionnement	111 074,53€
Recettes de fonctionnement	259 584,93€
Excédent de fonctionnement	148 510,40€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement.

f) Compte de gestion 2016 Eau et Assainissement

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion pour l'exercice 2016 du service de l'eau et de l'assainissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2016 du service de l'eau et de l'assainissement du receveur municipal.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

g) Affectation de résultat Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2016 du Budget du Service des Eaux et de l'Assainissement laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 032 163,82€ (un million trente-deux mille cent-soixante-trois euros et quatre-vingt-deux centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 0,00€ en dépenses et à 0,00€ en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 148 510,40€ (cent-quarante-huit mille cinq-cent-dix euros et quarante centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 1 032 163,82€ (un million trente-deux mille cent-soixante-trois euros et quatre-vingt-deux centimes) (compte 001).

- **décide** d'affecter la somme de 148 510,40€ (cent-quarante-huit mille cinq-cent-dix euros et quarante centimes) à la section d'investissement du Budget Primitif 2017 (compte 1068).

h) Vote du budget Eau et Assainissement 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2017 et donne toutes les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2017 du service des eaux et de l'assainissement, arrêté équilibré à la somme de 252 528,96€ (deux-cent-cinquante-deux mille cinq-cent-vingt-huit euros et quatre-vingt-seize centimes) à la section de fonctionnement ; et la somme de 1 591 195,78€ (un million cinq-cent-quarante-vingt-onze mille cent-quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-huit centimes) à la section d'investissement.

02) Budget : Caisse des écoles

a) Compte Administratif 2016 Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil municipal examine le compte administratif, pour l'exercice 2016 de la caisse des écoles.

Dépenses d'investissement	0,00€
Recettes d'investissement	0,00€
Résultat	0,00€
Résultat reporté 2016	+ 26 493,58€
Dépenses de fonctionnement	180 729,71€
Recettes de fonctionnement	156 669,20€
Excédent de fonctionnement	1 939,49€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2016.

b) Compte de gestion 2016 Caisse des Ecoles :

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion, pour l'exercice 2016 de la Caisse des Ecoles :

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2016 du receveur municipal.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

c) Vote du budget Caisse des écoles 2017

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2016-036 a autorisé la reprise du budget « Caisse des écoles » en régie directe par le budget principal de la Commune au 1^{er} septembre 2016.

De ce fait, il n'y a pas de budget 2017 à voter.

03) Vote des taxes 2017

Les conseillers prennent connaissance des taux de référence communaux des 3 taxes directes locales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) des membres présents :

- **décide** de maintenir les taux communaux pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation :	15,23%
Foncier bâti	13,90%
Foncier non bâti	38,62%

04) Vote des subventions 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant des subventions 2017 selon le tableau annexé.

05) APENO : adhésion 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une participation d'un montant de 20,00€ (vingt euros) à l'Association de Protection de l'Environnement et des nappes phréatiques du Nord de l'Orléanais (APENO) au titre de l'adhésion 2017.

06) Indemnité du maire et des adjoints

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Ce décret modifie l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (FPT) servant au calcul de l'indemnité versée au Maire et aux Adjoints passant de l'indice 1015 à l'indice 1022 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le taux des indemnités qui seront allouées au maire et aux adjoints à compter du 1^{er} janvier 2017.

07) Affaires diverses

Musée : Tarifs boutique à compter du 1^{er} avril 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le prix de vente unitaire des articles suivants à compter du 1^{er} avril 2017 :

• Sac en coton MTF	3,00€
• Livre « Le spectacle vivant » de Claire LEMPEREUR et Nathalie MARJANIAN	14,90€
• Livre « Plein feu sur les collections du Centre National du Costume de Scène »	10,00€
• Livre « Modes ! A la ville, à la scène » de Catherine JOIN-DIETERLE	25,00€
• Jeu « Boîte Molière & la Comédie Française »	16,90€

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.